



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

Le greffe au service des entreprises

**Dossier de presse 2021
du greffe du tribunal de commerce de Paris**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Service de la Communication

Boris FIEVET

1, quai de la Corse

75198 Paris cedex 04

Contact : communication@greffe-tc-paris.fr



SOMMAIRE

- **Présentation générale du greffe du tribunal de commerce de Paris et du site Internet www.greffe-tc-paris.fr**

- Le greffe, une volonté de qualité réaffirmée au quotidien
- Le greffe du tribunal de commerce de Paris en quelques chiffres
- Le greffe, pionnier de la dématérialisation des formalités légales

- **Visite guidée de www.greffe-tc-paris.fr, un site entièrement dédié aux entreprises et à leurs conseils**

- En accès libre : la recherche d'information et l'accès aux formalités de création d'entreprise
- Via un accès sécurisé pour les juges et les professionnels du droit et du chiffre
- Et depuis 2014, une communication facilitée entre les avocats, le greffe et le tribunal de commerce via le Réseau Privé de la Justice Consulaire (RPJC)

- **Le greffe à l'écoute de ses clients**

- Les petits-déjeuners greffe/nouveaux entrepreneurs
- L'écoute des clients via des campagnes de sondages de satisfaction
- Communication facilitée via « vos questions au greffe » accessible depuis le site Internet www.greffe-tc-paris.fr et le centre d'appels.
- Prise de rendez-vous en ligne

- **Le greffe, observatoire de la vie des entreprises de la Capitale**

- «Le baromètre des entreprises» par le greffe, un rendez-vous trimestriel, et l'« Atlas économique de Paris », publié chaque année.
- Chiffres clés 2020

- **Le greffe à l'heure de l'Europe**

- www.greffe-tc-paris.fr primé par la Commission Européenne
- R4@gov, le groupe de réflexion européen sur la dématérialisation certifiée transfrontalière dans le secteur de la Justice
- Le greffe du tribunal de commerce de Paris à l'écoute de ses homologues européens.

- **Fiche entreprise**

L'équipe dirigeante, des professionnels au service des entreprises
Rôles et missions



Présentation générale du greffe du tribunal de commerce de Paris et du site Internet

www.greffe-tc-paris.fr

Partie intégrante du tribunal de commerce, le greffe a pour mission d'assister le président et les juges, d'accueillir et de recevoir, de collecter, de contrôler juridiquement, de conserver et de restituer en toute fiabilité, les informations légales sur les entreprises, données indispensables à la transparence de la vie économique, à la justice commerciale et au bon fonctionnement du tribunal de commerce. Dans ce cadre, le greffier du tribunal de commerce reçoit, vérifie les déclarations des entreprises et en assure également la diffusion (extraits du registre du commerce des sociétés (Kbis), copies d'actes, statuts et comptes annuels, états d'endettement, mise en ligne sur Infogreffe, etc.).

La démarche qualité du greffe du tribunal de commerce de Paris

« L'objectif qualité » du greffe vise à faire progresser de façon continue les prestations rendues aux chefs d'entreprises parisiens, aux professionnels du droit et aux juges du tribunal de commerce. Cette démarche se concrétise par de meilleures conditions d'accès aux services du greffe, une qualité continue du traitement et du suivi des dossiers judiciaires ou extra-judiciaires, dans une transparence accrue. Celle-ci s'exerce dans le strict respect des règles déontologiques de la profession, en respectant notamment le devoir de confidentialité inhérent aux missions confiées au greffier.

La démarche qualité du greffe du tribunal de commerce de Paris garantit le service public dont il est responsable.

En interne, l'objectif qualité induit une volonté de progression permanente de l'organisation, de la formation et des méthodes de travail, porteurs de la qualité de service et d'écoute des entreprises de la capitale et de leurs conseils.

En quelques chiffres

Paris compte 468 699 entreprises en activité au 31 décembre 2020.

Chaque jour, le greffe du tribunal de commerce de Paris gère environ 3 000 demandes d'information à ses guichets d'accueil, par courrier, téléphone, ou par mail.

En 2020, tous dossiers confondus, le greffe du TC de Paris a traité 154 102 formalités légales ; il a enregistré 31 017 inscriptions de privilèges et nantissements. Il a également contribué au traitement des dossiers de prévention des difficultés de 1 179 entreprises et des 50 850 décisions de justice rendues par le tribunal de commerce de Paris.

Afin de simplifier l'accès à ses services et faciliter les formalités des chefs d'entreprise et de leurs conseils, Sylvie REGNARD, Philippe BOBET, Dieudonné MPOUKI et Thomas DENFER, greffiers associés, ont décidé de développer www.greffe-tc-paris.fr, site du greffe au service des entrepreneurs parisiens, et des professionnels du droit et du chiffre.



Le greffe, pionnier de la dématérialisation des formalités légales

Engagé dans la simplification des formalités, le greffe du tribunal de commerce de Paris a pris très tôt le tournant de la dématérialisation.

Lancé en juillet 2000, www.greffe-tc-paris.fr propose aux entrepreneurs parisiens et à leurs conseils de réaliser ou de préparer en ligne leurs formalités légales d'immatriculation, de modification ou de radiation d'entreprise du registre du commerce et des sociétés. Ils peuvent aussi déposer leurs comptes sociaux. Les entrepreneurs rencontrant des difficultés pour recouvrer une créance impayée ont la possibilité de préparer et d'adresser au greffe leur requête d'injonction de payer de façon dématérialisée.

L'immatriculation et le dépôt des comptes annuels peuvent être effectués librement par le créateur et le dirigeant. En revanche, pour la dématérialisation complète des autres formalités, l'entrepreneur ou son conseil doit être muni d'un certificat électronique référencé par les autorités de certification de la sphère publique.

Un gain de temps significatif déjà observé :

- **Pour les entrepreneurs et leurs conseils** : grâce aux informations en ligne, la mise à disposition des documents dématérialisés à remplir et l'aide en ligne pour le remplissage (contrôle de cohérence en ligne en cas d'erreur et ou de réponse manquante).
Ainsi, immatriculer, modifier le dossier d'une entreprise au registre du commerce et des sociétés ou encore adresser une requête en injonction de payer en ligne est facilité et ne prend pas plus de quelques minutes de préparation.
- **Pour les juges, les avocats, les professionnels du droit** : l'accessibilité à leurs dossiers est permanente.

Accès au réseau de la Justice consulaire via le RPVA TC

Les **avocats** peuvent communiquer avec le tribunal et le greffe en utilisant le portail dédié aux avocats des greffes des tribunaux de commerce, une solution nationale mise en place par Infogreffe.

L'accès sécurisé s'effectue en s'authentifiant sur le Réseau Privé Virtuel des Avocats (eBarreau) à l'aide d'un certificat électronique. Après inscription auprès du greffe du tribunal de commerce, l'avocat peut enrôler une affaire en déposant une assignation, demander un renvoi d'affaire à une autre audience, transmettre des conclusions, consulter et suivre ses affaires. Un moteur de recherche permet à l'avocat d'affiner l'accès à ses dossiers. La dématérialisation peut être totale ou partielle, le papier pouvant être accepté à certains stades de la procédure.

- **Pour les avocats** : les échanges avec le greffe sont accélérés.
- **Pour les juges** : les assignations et les conclusions peuvent être disponibles dès leur envoi
- **Pour les justiciables** : un gain de temps pour obtenir une décision du tribunal.



Visite guidée de www.greffe-tc-paris.fr, un site dédié aux entreprises et à leurs conseils

- Conçu pour faciliter le quotidien des entrepreneurs, des professionnels du droit et du chiffre, des juges du tribunal de commerce de Paris, www.greffe-tc-paris.fr s'enrichit constamment de nouveaux services et rubriques. En 2020, Le site a enregistré près de 1,5 millions de consultations uniques.
- Les services et rubriques de www.greffe-tc-paris.fr sont accessibles via **un double accès** :
 - **un accès libre** pour immatriculer son entreprise et déposer ses comptes annuels de façon dématérialisée, pour préparer les dossiers de formalités légales, pour déposer ses comptes annuels et ses requêtes en injonction de payer, pour prendre date en référé en ligne, pour commander, visualiser en ligne et/ou se faire adresser ou livrer à domicile des extraits du registre du commerce et des sociétés (RCS). Et bien entendu, pour accéder à l'ensemble des informations générales disponibles sur le site (obligations légales du chef d'entreprise, guides du créateur d'entreprise et des formalités légales au RCS, baromètres de l'activité économique de la capitale, Atlas économiques de Paris, statistiques de l'activité du tribunal et du greffe, études de droit comparé, etc.).



- **un accès sécurisé réservé aux détenteurs d'un certificat électronique référencé** pour adresser au greffe de façon dématérialisée, via le portail Infogreffe, des dossiers de modification d'inscription au RCS (changement de dirigeant, transfert du siège social, etc.), des requêtes en injonction de payer, et adresser le dossier électroniquement au greffe.
Un accès avec login/mot de passe délivré par le greffe aux juges du tribunal de commerce de Paris pour consulter et traiter leurs affaires, aux professionnels du droit et du chiffre pour suivre leurs dossiers ou communiquer des documents au tribunal (rapports de fin de mission, etc.).
Un accès réservé aux mandataires en formalités légales et aux avocats disposant d'un compte au greffe, aux représentants de l'URSSAF. Depuis 2013, un « espace client en compte » permet un suivi « métier » et comptable de leurs formalités légales et procédures déposées au greffe.

Principaux outils et rubriques

- **Outils pratiques et interactifs (rubrique « En direct avec le Greffe »)**

- Préparer et dématérialiser ses formalités légales : créer son entreprise, mettre son dossier à jour, radier son entreprise, suivre sa formalité
Pour demander son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, il suffit à l'entrepreneur internaute de sélectionner sur www.greffe-tc-paris.fr/rubrique formalités, la démarche qu'il souhaite effectuer en fonction de la forme juridique de son entreprise ; il remplit un questionnaire en ligne et le valide pour obtenir son dossier déclaratif automatiquement rempli ; à ce stade, il peut, soit envoyer le dossier par Internet accompagné des pièces justificatives scannées et du paiement sécurisé effectué en ligne,



soit imprimer et signer le dossier qu'il postera ou portera au greffe accompagné des documents justificatifs.

Le même principe existe pour mettre à jour un dossier (changement de dirigeant, augmentation du capital social, modification d'activité, transfert de siège social, dissolution, etc.) et radier une entreprise du RCS ; l'envoi dématérialisé du dossier s'effectue en utilisant un certificat électronique.

➤ Dématérialiser l'envoi des comptes annuels

Il suffit de compléter un formulaire en ligne en précisant les coordonnées de l'entreprise et de son dirigeant, de joindre les comptes, les annexes, et le procès-verbal d'approbation des comptes, et de les adresser électroniquement au greffe.

➤ Déposer une déclaration des bénéficiaires effectifs

Le document doit être déposé lors de l'immatriculation ou dans les 15 jours à compter de la délivrance du récépissé du dépôt de création d'entreprise au greffe du tribunal de commerce. Il peut être déposé de façon dématérialisée sur le site

➤ Suivre une formalité déposée au RCS :

Ce service permet de connaître en temps réel la date de réception du dossier d'inscription ou de modification au registre du commerce et des sociétés, l'état d'avancement du traitement de la formalité par les services du greffe, la date d'expédition de l'extrait k bis, et éventuellement le motif du refus du dossier. La recherche s'effectue avec le numéro de liasse attribué par les centres de formalités des entreprises (CCIP, Chambre de métiers, greffe...).

➤ Commander des documents officiels : extrait Kbis, actes et comptes, états d'endettement, copies de jugement, etc.

Il suffit de se connecter à l'espace « commande » et d'utiliser le module de commande directe. Saisir ensuite les coordonnées de l'entreprise recherchée inscrite au RCS de Paris, choisir son mode de livraison et effectuer le paiement sécurisé en ligne. La livraison peut même se faire par coursier.

➤ Placer un référé :

Les professionnels du droit ou les entrepreneurs peuvent prendre date en référé devant le tribunal de commerce de Paris et transmettre leur assignation tout en réglant les frais de greffe directement en ligne sur un serveur sécurisé. A réception, le service des référés leur communique par email la date, l'heure de l'audience, ainsi que le numéro d'appel de l'affaire.

➤ Préparer et dématérialiser un dossier de requête en injonction de payer

Pour réaliser une demande de recouvrement de créance simplifiée, il suffit de compléter un formulaire en ligne en précisant les coordonnées du créancier, du débiteur, et le montant de la ou des créances concernées. Comme pour les formalités du RCS, il est possible soit de préparer son dossier et de l'adresser au greffe par courrier, soit de dématérialiser complètement l'envoi.



• **Guide des formalités et fiches pratiques**

Plus de 350 fiches sur les formalités légales ou sur des thèmes juridiques sont disponibles sur www.greffe-tc-paris.fr. Elles sont classées par thème.

➤ Le registre du commerce et des sociétés (RCS) :

Un guide pédagogique pour réaliser des formalités légales au RCS, classées par thème (« immatriculation », « modification », « radiation ») et par forme juridique peut être consulté. La rubrique propose aussi une bibliothèque de fiches pratiques, l'accès à des formulaires et à des modèles.

Les entrepreneurs individuels (auto-entrepreneurs, commerçants, EIRL) et les agents commerciaux peuvent également consulter les fiches pratiques qui leur sont dédiées, télécharger des formulaires et des modèles.

➤ Fond, référés, requêtes:

Consulter le calendrier des audiences, prendre connaissance des modalités pratiques pour saisir le tribunal dans le cadre d'un litige commercial, et utiliser des modèles de requêtes.

➤ Privilèges, nantissements et publicités diverses :

Préparer les bordereaux d'inscription de privilèges et nantissements en ligne. Pour mémoire, ces inscriptions permettent aux créanciers - Etat ou organismes sociaux, établissements financiers ou simples entrepreneurs - de donner un caractère privilégié à une créance.

➤ Les difficultés des entreprises :

Le service de la prévention du greffe a pour mission de détecter en amont à partir des indicateurs définis par le président du tribunal, les difficultés potentielles des entreprises. Dans cette rubrique, les entrepreneurs peuvent prendre connaissance des modalités de convocation des entreprises connaissant des difficultés, ainsi qu'un annuaire des adresses utiles de professionnels pouvant les épauler.

En ligne aussi dans cette rubrique : des fiches explicatives sur les procédures relatives aux difficultés des entreprises (mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires), des modèles de formulaires (déclaration d'une cessation des paiements) et de requêtes dans le cadre du traitement des difficultés des entreprises, la consultation des « entreprises et actifs à céder » gérés par les administrateurs et mandataires judiciaires.

• **Infogreffe sur Internet**

Un accès direct aux informations sur les entreprises. Infogreffe est le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) qui diffuse les données de l'ensemble des greffes des tribunaux de commerce de France. Infogreffe propose des commandes de documents officiels, un service de surveillance des entreprises pour être informé par alerte SMS ou mail en cas d'événement, des outils pour obtenir immédiatement des listes d'entreprises.



• *L'espace judiciaire du site*

Le greffe du tribunal de commerce de Paris réserve sur son site un accès privilégié et sécurisé réservé aux juges, aux professionnels du droit et du chiffre :

- **Pour les avocats** : la consultation des audiences, celle de la liste et de l'historique des affaires dont ils ont la charge placées devant le tribunal, etc.
- **Pour le président et les juges du tribunal** : un bureau électronique où ils peuvent consulter la documentation « qualité » de la juridiction, visualiser leur agenda, la liste de leur affaires et des dossiers afférents, utiliser une bibliothèque juridique en ligne et la mise à disposition d'un ensemble de trames de jugement adaptées.
- **Pour le Parquet** : accès aux affaires de contentieux et de référé ainsi qu'aux dossiers de redressement et de liquidation judiciaires.
- **Pour les administrateurs et mandataires judiciaires** : la consultation de leurs dossiers de redressement et de liquidation judiciaires.
- **Pour les mandataires en formalités légales et les avocats disposant d'un compte au greffe** : le suivi « métier » et comptable de leurs formalités légales et procédures déposés au greffe sur un « espace client en compte ».
- **Pour les chefs d'entreprise et les avocats** : en accès libre sur ce volet judiciaire : la commande de copies de jugements et d'ordonnances de référé.

• *Rubrique « Communication » :*

Le baromètre trimestriel des entreprises, pour visualiser les principaux indicateurs sur l'évolution économique des entreprises de Paris (immatriculations, prévention des entreprises en difficulté, procédures d'observation et de traitement des difficultés des entreprises) ;

L'Atlas économique de Paris, une étude annuelle de l'évolution des entreprises de la capitale, comparée aux années précédentes qui s'appuie sur les données économiques, juridiques, comptables et judiciaires déclarées par les entreprises et recueillies par le greffe dans le cadre de sa mission de service public.

Les textes législatifs et réglementaires. Sélection des principaux textes relatifs à la Justice commerciale et au registre du commerce et des sociétés, classés par ordre chronologique.



Le greffe à l'écoute de ses clients

Soucieux de veiller à la qualité de service proposée à ses clients, le greffe organise depuis 15 ans des services et des outils pour compléter les prestations proposées aux guichets d'accueil. L'« écoute client » est assurée lors de réunions d'information, de sondages de satisfaction ou encore par l'utilisation d'outils informatiques.

Les petits-déjeuners greffe/nouveaux entrepreneurs

Les entrepreneurs qui ont immatriculé leur entreprise au RCS depuis moins de trois mois sont conviés à un petit déjeuner bimensuel d'information sur les formalités qu'ils peuvent être amenés à effectuer dans les deux ans suivant le démarrage de leur activité, ainsi qu'une présentation du site Internet www.greffe-tc-paris.fr et des outils en ligne qui facilitent la préparation et l'envoi dématérialisé des dossiers de formalité auprès du greffe. Plus de 4 500 nouveaux créateurs d'entreprises ont participé à ces réunions en l'espace de 15 ans.

Campagnes de sondage de satisfaction aux guichets d'accueil

Le greffe interroge régulièrement les clients à la sortie des guichets pour connaître leur opinion sur le délai d'attente, la qualité de l'accueil, la durée de l'entretien, la qualité de l'information et les réponses obtenues. Lors de la campagne annuelle de mars 2018, 81 % des personnes interrogées se sont déclarées « satisfaites » ou « très satisfaites » de la qualité de service. Tous guichets confondus, le délai d'attente moyen pour être servi s'est établi à 7 mn en 2018 pour un temps d'entretien moyen de 8 mn.

Le centre d'appels

Les clients peuvent interroger un serveur vocal interactif en appelant le numéro unique 0 891 01 75 75¹ pour obtenir instantanément des informations pratiques sur les démarches au greffe et au tribunal de commerce de Paris – 50 messages oraux sont disponibles – ou encore suivre le traitement de sa formalité légale au RCS ou le dépôt des comptes annuels. Il est possible d'avoir une réponse personnalisée immédiate en choisissant l'entretien avec un spécialiste des formalités.

Contactez le greffe via le site Internet www.greffe-tc-paris.fr

Le greffe répond aux questions des internautes, à leurs réclamations ou demandes de rectification d'erreur matérielle déposées en ligne sur le site Internet, rubrique « vos questions » dans un délai variant de 24 à 72 heures. Une réponse personnalisée est apportée à chaque question relative aux dossiers déposés au greffe et à celles relative à sa compétence.

L'accès au greffe se fait désormais sur prise de rendez-vous pour éviter toute attente. La prise de rendez-vous s'effectue sur le site du greffe depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone ou par téléphone via le centre d'appels.

¹ 0,30 € TTC/mn



Le greffe, observatoire des entreprises de la Capitale

Les études du greffe

Depuis l'année 2000, le greffe du tribunal de commerce de Paris diffuse les chiffres-clés de la vie des entreprises de la capitale. Le « **Baromètre des entreprises parisiennes** » traite de la création d'entreprises et de leurs dirigeants, de la prévention des entreprises en difficulté, des procédures d'observation et de traitement des difficultés. Sa parution est trimestrielle.

Le greffe réalise aussi chaque année un « **Atlas économique de Paris** ». Ce document, réalisé sur la base des données économiques, juridiques, comptables et judiciaires déclarées par les entreprises, présente une mise en perspective de l'évolution économique annuelle des entreprises de la capitale, comparée aux résultats des années antérieures. Dans sa première partie, l'Atlas présente un panorama global des entreprises de la capitale. Dans la seconde partie, sont établies 20 fiches d'identité qui présentent les éléments chiffrés les plus représentatifs pour chaque arrondissement de Paris.

Chiffres clés 2020

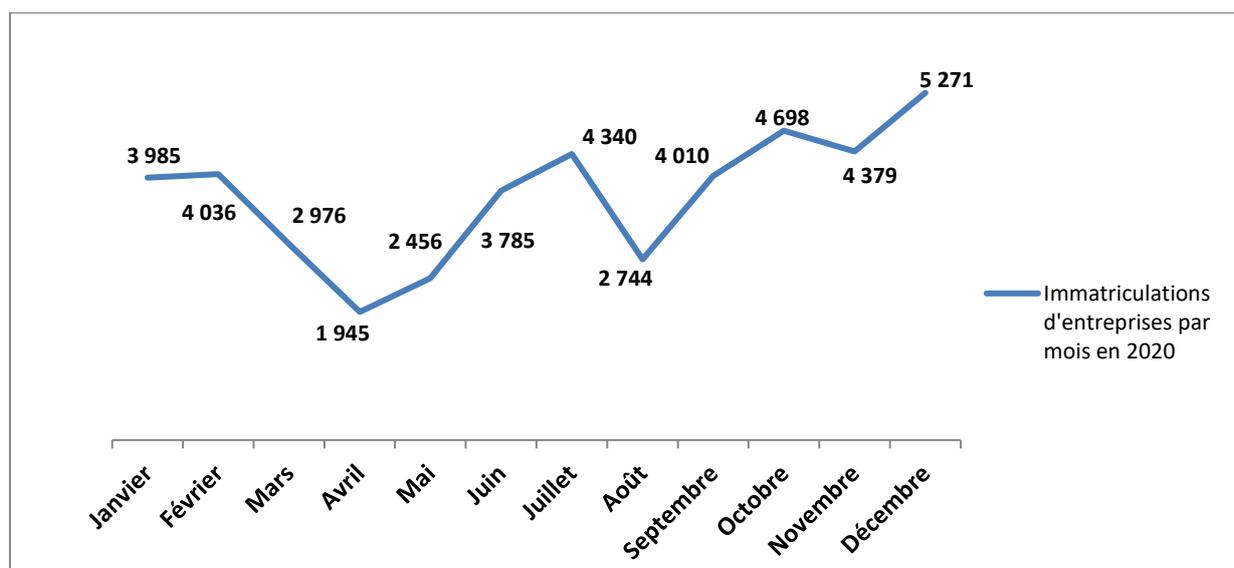
Un bilan de l'économie parisienne. En 2020, la Ville de Paris a gagné 21 474 nouvelles entreprises par rapport à 2019. Les créations d'entreprises enregistrées au registre du commerce et des sociétés ont enregistré une baisse de 1 %. Au 31 décembre 2020, le stock total d'entreprises actives s'établit à 468 699 (+ 5 %).

Les ouvertures de procédures de règlements amiables sont stables, tandis que les emplois concernés augmentent de 161 %.

Les ouvertures de sauvegarde et de redressement judiciaire diminuent respectivement de 8 % et de 39 %. Le nombre d'emplois concerné par ces deux procédures augmente lui de 65 %.

Les ouvertures de liquidations judiciaires sont en baisse de 26 %.

Nombre d'immatriculations d'entreprises au RCS de Paris en 2020 par mois



Le greffe à l'heure de l'Europe

www.greffe-tc-paris.fr primé par la Commission Européenne

Pionnier en matière de dématérialisation des formalités légales, le greffe du Tribunal de commerce de Paris poursuit sa marche vers le « cybergreffe ». Il a reçu de la Commission Européenne le **label «e-Government good practice»**.

Rappel : le label « e-Government good practice » est remis dans le cadre du programme européen « E-Government » de la Commission européenne, avec pour objectif de rapprocher les services publics centraux, régionaux ou locaux des citoyens en leur proposant des services interactifs en ligne, équivalents à ceux assurés aux guichets. Des centaines de sites ont postulé, seuls 65 ont été retenus.

Aequitas, la plate-forme sécurisée d'immatriculation certifiée transfrontalière en ligne des Sociétés Européennes

Sous l'égide de la Commission européenne, le greffe a engagé un partenariat avec ses homologues espagnols, portugais et lituaniens, pour la réalisation d'une plateforme expérimentale d'enregistrement en ligne sécurisé des Sociétés Européennes. Ce projet a vocation d'exemplarité et s'ouvre à tous les homologues européens des greffiers des tribunaux de commerce, leur offrant un cadre sécurisé de dématérialisation pour notifier des actes, interroger ou envoyer des informations et procéder à des échanges entre registres.

R4@gov, le groupe de réflexion européen sur la dématérialisation certifiée transfrontalière des échanges administratifs

Sous l'égide de la Commission européenne, le greffe est engagé dans une réflexion avec des partenaires de 17 pays européens sur les échanges certifiés en ligne entre entités administratives. Ce projet a vocation d'ouvrir la voie vers une facilitation des échanges en ligne dans un cadre sécurisé.

Le guide des formalités légales : étude de droit comparé

Soucieux d'améliorer la qualité de ses services pour les chefs d'entreprises de Paris, les greffiers de Paris sont allés à la rencontre de leurs homologues dans 18 pays européens et méditerranéens (l'Allemagne, l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, Gibraltar, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, le Maroc, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse).

Cette étude a donné lieu à une publication en septembre 2001 intitulée « Les formalités légales aux registres du commerce de 18 pays européens et méditerranéens : similitudes et différences ». Fin 2004, les greffiers du tribunal de commerce de Paris ont publié un nouvel ouvrage sous le titre « **Le Guide des Formalités aux registres du commerce de 36 pays à travers le monde** » qui examine les pratiques aux registres du commerce des Etats de l'Union européenne, des autres Pays d'Europe géographique, d'autres pays du Maghreb et d'Afrique, ainsi que le Canada et l'Australie.

Le greffe a également mis en place un moteur de recherche accessible via le site du greffe qui permet aux chefs d'entreprises de vérifier l'existence et accéder aux contenus juridiques et financiers de leurs partenaires étrangers publiés sur les sites des registres du commerce du monde.

Sur www.greffe-tc-paris.fr,
cliquez sur « Les registres du commerce à l'international » pour consulter la synthèse de
ce dernier ouvrage ou accéder au moteur de recherche pour accéder aux sites des
registres du commerce du monde



Fiche entreprise

L'équipe dirigeante

Le greffe du tribunal de commerce de Paris est dirigé par une Société Civile Professionnelle qui regroupe quatre greffiers associés Sylvie REGNARD, Philippe BOBET, Dieudonné MPOUKI et Thomas DENFER assistés de 214 collaborateurs.

Rôles et missions

Nommés par le ministre de la Justice, les greffiers sont des officiers publics et ministériels. Ils assurent **une double mission** :

- **Judiciaire.** Déléataires de la puissance publique, ils authentifient les actes de la juridiction dont ils sont les conservateurs : ils assistent le président et le tribunal aux audiences, ils assurent la mise en forme et la conservation des décisions.
- **Extrajudiciaire.** En qualité d'officiers ministériels, ils contrôlent et conservent les déclarations et les actes concernant les commerçants et les sociétés. Ces documents concernent leur identité, leur statut, leur situation économique et financière (bilan des sociétés, privilèges du Trésor public et de la Sécurité Sociale, crédit-bail, nantissements sur fonds de commerce...) et leurs éventuelles défaillances (redressements et liquidations judiciaires...).

Ces missions requièrent des compétences juridiques en matière de droit des sociétés. Confié aux greffiers du tribunal de commerce de Paris, qui contrôlent juridiquement et diffusent les informations sur chaque entreprise enregistrée, le registre du commerce et des sociétés (RCS) est placé sous la surveillance d'un juge commis.

La tenue du registre du commerce et des sociétés permet ainsi au greffe du tribunal de commerce de Paris d'avoir une bonne visibilité de la vie économique locale.

Enfin, la **mission de prévention des difficultés des entreprises** du greffe du tribunal de commerce de Paris. Appui du juge de la prévention, le greffe repère via son système d'alerte les entreprises susceptibles de rencontrer des difficultés et lui présente les dossiers à traiter lors d'entretiens confidentiels avec les dirigeants. Le bureau de la prévention accueille et renseigne les entrepreneurs qui peuvent aussi s'informer sur www.greffe-tc-paris.fr.

